

« d'Allemagne (1). » On voit où ce système de raisonnement peut conduire. P. de Lumina avait fait dans cet esprit une histoire de Lyon où il donnait au clergé tous les torts et lui attribuait la responsabilité de toutes les luttes passées. L'archiviste du Chapitre de Lyon, Lemoine, lui écrivit, à ce sujet, le 1^{er} mai 1767. Dans cette lettre, il relève fort bien les principales inexactitudes de l'historien et les vices du système qu'il s'est fait pour répandre « la lumière sur les parties les plus obscures de nos annales (2). » *L'amour de la liberté, l'esprit du siècle*, « voilà, dit en terminant l'archiviste, ce qui « échauffait toutes les cervelles et les conduisait souvent plus loin qu'elles n'avaient pensé. On croit M. de « Lumina trop bon patriote pour avoir voulu, en rappelant les anciennes divisions sans aucun correctif, troubler la paix si bien cimentée entre le clergé et les citoyens. Quoique cet objet ne soit aujourd'hui que de pure curiosité, il faut toujours dire la vérité et ne point attribuer la faute seule au clergé qui dans le fond n'aurait d'autre tort, si c'en est un, que de vouloir jouir des droits régaliens légitimement acquis et de les soutenir contre des citoyens qui cherchaient à secouer le joug (3). »

(1) Extrait d'une « Requête signifiée par les prévost des marchands et « échevins de la ville de Lyon pour servir de réponse à la requête des « sieurs doyen, chanoines et Chapitre de l'église de Saint-Jean de Lyon, « signifiée le 23 juin 1724. » A Lyon, de l'imprimerie d'André Laurens, imprimeur de M^{sr} le maréchal duc de Villeroy et de la ville, rue Raisin, à la Vérité, 1724.

Cette requête se rattache au fameux procès intenté par la ville de Lyon au Chapitre, au sujet de la maison du sieur Philibert. On sait qu'un arrêt du Conseil d'Etat du 22 septembre 1725 décida l'affaire en faveur des chanoines.

(2) Lemoine mêle ici le jeu de mots à l'ironie.

(3) *Observations sur le Nouvel abrégé chronologique de l'Histoire de*